

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

10/11/2022
N° 09

DATE DE CONVOCATION :

4 NOVEMBRE 2022

DATE D’AFFICHAGE :

4 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le dix novembre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Jennifer DIOT, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Lucas JUIGNÉ, Magali LOUAZÉ, Martine MALASSIGNÉ, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

Étaient absents excusés :

Auréliе CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,
Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN
Karine NÉEL donne procuration à Anne-Marie GARNIER
Laetitia ROSSI donne procuration à Anaïs BOUCHER
Christelle DERROYE donne procuration à Annie COSME
Sylvie HÉRON donne procuration à Bruno TISON
Julie HEUZARD donne procuration à Jean-Claude BOULARD

Secrétaire : Bruno TISON

OBJET : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d’eau potable des quatre collectivités formant le SIDPEP ainsi que celui de l’unité de production de « Bel Air ».

Ces rapports concernent l’exercice 2021 et sont présentés conformément à l’article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces rapports ont été approuvés par le Comité Syndical et sont également soumis à l’approbation des Conseils Municipaux des Communes membres.

Il est demandé au Conseil Municipal d’approuver les rapports sur le prix et la qualité du service public de distribution d’eau potable des quatre collectivités formant le SIDPEP ainsi que celui de l’unité de production de « Bel Air ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte à l’unanimité des membres présents et représentés les rapports sur le prix et la qualité du service de distribution d’eau potable des quatre collectivités formant le SIDPEP ainsi que celui de l’unité de production de « Bel Air ».

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le dix novembre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,
Maire,

Délibération publiée par voie électronique,
le 25 novembre 2022